

3. Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et le maintien de la biodiversité
4. Développer la culture, la création, la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : l'implantation de tiers lieux sur les communes d'Iteuil et de Lusignan, la création d'une chaufferie communale sur la commune de Martin-la-Pallu, la Réhabilitation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers, la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur les communes de Coulombiers et d'Iteuil.

Le contrat de solidarité et d'attractivité avec le territoire de contractualisation de l'ex chef- lieu de région Limousin

Limoges Métropole - ELAN

Le territoire se compose de deux EPCI : Limoges Métropole, EPCI regroupant 208 390 habitants sur 20 communes. Le territoire dispose d'atouts confortant son positionnement comme « Pôle structurant » à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : sa situation géographique favorable, au carrefour entre Paris et Toulouse, puis entre Bordeaux et Lyon et à mi-chemin entre les côtes atlantiques et les reliefs du massif central ; des équipements métropolitains à fort rayonnement ainsi qu'un appareil de formation performant ; la présence de pôles de compétitivité et d'entreprises dites « locomotives » sources d'innovation, mais aussi un CHU et une université en développement.

Le territoire affiche aussi des faiblesses freinant son développement et son attractivité : notamment un enclavement persistant (lié à des infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et numériques insuffisantes) l'éloignant des grands centres de décision et d'un marché de l'emploi restreint.

La situation sociale se caractérise par un taux de chômage relativement élevé, un taux de pauvreté important et des inégalités sociales marquées. Le territoire est touché par des tendances démographiques moins favorables que ces dernières années : baisse et vieillissement de la population. Enfin, le territoire est impacté par un déficit d'image induisant un manque d'ouverture vers l'extérieur et d'initiatives.

Au regard de ces différents éléments contextuels, il semble important, aux yeux des acteurs locaux des deux EPCI, de travailler conjointement sur les quatre enjeux suivants pour « Développer de manière durable et responsable un territoire accueillant, compétitif et ouvert » :

1. Affirmer l'identité du territoire, notamment en valorisant des projets structurants au croisement d'initiatives culturelles, de collaboration avec les réseaux scientifiques et économiques
2. Agir pour une économie compétitive
3. Accélérer les initiatives éco responsables
4. Valoriser la qualité de vie de manière durable et responsable

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20180625-lmc100000218039-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2018
Retour Préfecture : 06/07/2018

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques permettant de qualifier l'intervention régionale sur des projets confortant le parcours résidentiel des entrepreneurs, le soutien à l'agriculture de proximité et aux circuits courts, la réhabilitation des halles centrales de Limoges, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'ADOPTER** les contrats de dynamisation et de cohésion des territoires suivants :
 - Sud Vienne,
 - Vals de Saintonge,
 - Guéret,
 - Monts et Barrages,
 - Vézère-Auvézère.

- **d'ADOPTER** les contrats d'attractivité :
 - Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre,
 - Grand Pau – Pays de Nay,
 - Grand Poitiers – Vallées du Clain – Haut-Poitou,
 - ELAN – Limoges Métropole.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer les Contrats qui seront finalisés avec les partenaires signataires conformément aux avis présentés en annexes,

- **DE DONNER DELEGATION** à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces Contrats. Les opérations feront l'objet d'engagements financiers de la Région au fur et à mesure du dépôt des dossiers complets, sous réserve d'éligibilité aux règlements en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET